

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 22 janvier 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-DEUX JANVIER à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **15**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

15/01/2026

Absents excusés : 4 (dont 2 pouvoirs)
Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

19/01/2026

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2026/01/009 – Rénovation énergétique, aménagement et mise aux normes de locaux pour les accueils de loisirs portés par l'association le Créneau
Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'Association le Créneau, gestionnaire des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires des Communes de Marcillac-Vallon et Salles-la-Source, est dorénavant installée dans les locaux de l'école élémentaire Jean Auzel. La réorganisation des accueils de loisirs, entre les deux Communes, nécessite de réaménager les locaux mis à disposition de l'association et se trouvant au fond de la cour de l'école élémentaire.

Le projet, pour lequel des aides financières sont sollicitées, consiste en la réalisation de travaux d'isolation, de reprise de toiture, d'aménagement intérieur et de mise aux normes de sécurité et accessibilité de ce bâtiment se situant au sein des locaux de l'école.

Ces locaux seront dévolus exclusivement à l'association, gestionnaire des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, et de l'accueil ados.

Le projet est identifié dans les programmes d'État, Région Occitanie et Département de l'Aveyron : Petites Villes de Demain (PVD), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Bourg Centre Occitanie (BCO), Contrat Territorial d'Occitanie (CTO) et Contrat de Projet Aveyron-Territoire (CPAT).

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses pour la partie communale et nécessaire à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
MOE	33 706,00 €
TRAVAUX	230 000,00 €
ALÉAS	21 096,48 €
TOTAL GLOBAL H.T.	284 802,48 €

Monsieur le Maire présente l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
État (DETR)	113 920,99 €	40,00%
État (DSIL)	27 910,64 €	9,80%
CAF	86 000,00 €	30,20%
TOTAL SUBVENTIONS	227 831,64 €	80,00%
Commune de Marcillac-Vallon (Fonds propres / Emprunt)	56 970,84 €	20,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	284 802,48 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès des financeurs.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ